

URGENT

Aux étudiants internationaux en provenance des pays de catégorie rouge

Si, dans le contexte de la crise sanitaire de la COVID-19, **vous avez été identifié(e) par nos services comme arrivant d'un pays de catégorie rouge** (l'Afghanistan, l'Afrique du Sud, l'Algérie, l'Argentine, le Bangladesh, le Brésil, la Colombie, le Costa Rica, Cuba, la Géorgie, l'Indonésie, l'Iran, les Maldives, le Maroc, le Mozambique, la Namibie, le Népal, Oman, le Pakistan, la République démocratique du Congo, la Russie, les Seychelles, le Suriname, la Tunisie et la Turquie – liste mise à jour par le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères le 30 août 2021), depuis le 5 août dernier, les modalités d'ouverture des frontières aux étudiants provenant de ces pays ont été redéfinies et **l'ensemble des étudiants seront admis sur le territoire français**. Nous vous invitons à prendre connaissance du détail des modalités qui s'appliquent dans le flyer en cliquant [ici](#).

Nous attirons l'attention particulière des étudiants non-vaccinés contre la COVID-19 sur les points suivants :

- Une période d'isolement de 10 jours doit être respectée dès le premier jour de votre arrivée en France. Un arrêté préfectoral vous sera remis à la douane : il s'agit d'un isolement obligatoire et contrôlé par les autorités. Le non-respect de cet isolement est passible d'une amende de 1 000€. Attention, des contrôles sont régulièrement effectués par la police !
- Au moment du passage de la frontière, vous serez demandés, en plus de vos documents d'identité (passeport et visa), un test PCR ou antigénique négatif de moins de 48h, un engagement sur l'honneur, une attestation de déplacement international et un justificatif d'hébergement (plus d'information sur ces documents sont fournis dans le [flyer](#)).
- Vous devez également vous affilier à la Sécurité Sociale avant votre arrivée en France afin de pouvoir bénéficier du système de santé français dans les meilleurs délais : <https://etudiant-etranger.ameli.fr>
- Une fois votre isolement terminé, nous vous invitons fortement à vous faire vacciner afin d'obtenir votre pass sanitaire.

Inscriptions tardives

[En cas d'arrivée tardive sur notre territoire, attention, votre inscription à la scolarité, doit obligatoirement être effectué avant le 30 septembre ! Toute demande déposée au-delà de cette date limite donnera lieu à un refus d'inscription.](#)

« Il vous est donc vivement recommandé d'arriver sur le territoire dans un délai vous permettant d'engager ou de finaliser l'ensemble des démarches nécessaires

(délais sanitaire obligatoire avant de pouvoir vous rendre à la scolarité, titre de séjour, logement...).

Pour résumer :

1/ N'oubliez pas de tenir compte du délai de délivrance des visas (pays rouges / orange), de demande de votre titre de séjour, de la recherche de logement...,

2/ Tenez surtout compte du délai possible d'isolement à votre arrivée sur notre territoire selon le pays d'origine et la situation sanitaire.

Il vous faut donc arriver sur le territoire bien avant le 30 septembre pour pouvoir venir vous inscrire en personne et après avoir respecté votre éventuelle période d'isolement obligatoire, sous peine de voir votre demande d'inscription refusée si vous ne pouvez pas vous présenter avant le 30 septembre...

En cas d'isolement : premiers cours :

Les premiers cours ont commencé le 13 septembre, sauf calendrier dérogatoire. Si vous vous trouvez en situation d'isolement sanitaire et que vous vous inquiétez, informez votre responsable pédagogique, le service de la scolarité, la DRI (voir coordonnées ci-dessous), de votre situation.

Aide au logement

Si vous souhaitez être logé(e) pendant votre isolement, signalez-vous en amont à la DRI ou au vice-doyen qui transmettront ensuite les demandes de logement à la préfecture qui a mis en place une CTAI (un hôtel a été réquisitionné à cet effet à Marseille).

Vous pourrez adresser vos éventuelles questions aux adresses suivantes :

- Si vous étudiez à Aix-en-Provence : dri-accueil-aix@univ-amu.fr
- Si vous étudiez à Marseille : dri-accueil-marseille@univ-amu.fr

A votre arrivée, n'hésitez pas à venir poser vos questions et rencontrer les équipes de la DRI sur les Guichets d'Accueil des Étudiants Internationaux qui se tiendront aux lieux listés ci-après : <https://www.univ-amu.fr/fr/public/actualites/guichet-daccueil-edition-2021>

Nous vous invitons également à prendre contact avec le Service de médecine des étudiants via l'adresse suivante : siumpps@univ-amu.fr **pour être accompagné(e) dans votre parcours vaccinal.**

Dans tous les cas, vous êtes les bienvenu(e)s en ALLSH